

**COMPTE-RENDU de la Réunion du
Syndicat Intercommunal des Eaux Haut-Jura Sud
Mardi 23 juin 2020
Salle de justice Les Bouchoux**

PRÉSENTS : GROS Stéphane, GROS Quentin, GRENARD Eliane, MICHAMBLE Anne, HENROTTE Jean-Marc, JUBERT Grégoire, ROCHET Christian, CARNOT Julien, MILLET Florent et GRENARD Thomas.

ABSENT : PERRIN Raphaël

- Présentation du syndicat, voir dernier rapport SUEZ ci-joint
- Présentation des études en cours : études forages de reconnaissance lieu-dit Le Talonard LA PESSE, interconnexion de secours avec le SIE LES ROUSSES, 3 demandes de raccordements transmises à la SUEZ pour étude.
- **Elections : PRÉSIDENT et VICE PRÉSIDENT**

M. Christian ROCHET, élu du syndicat le plus âgé.

INFORME le comité que le quorum est atteint.

DEMANDE au comité Syndical si des membres sont candidats à la présidence du SIE H-Jura sud.

Monsieur ROCHET Christian postule à la présidence du SIE. Seul candidat.

Nombre de votants : 09

Nombre de suffrages blancs : 00

Nombre des suffrages exprimés : 09

Résultat du vote : Monsieur Christian ROCHET : POUR : 8 ABSTENTION : 1

Monsieur Christian ROCHET ayant obtenu la majorité des voix est proclamé PRÉSIDENT et est installé immédiatement dans ses fonctions de Président.

Le président,

Monsieur Christian Rochet, demande si des membres sont candidats au poste de vice-président.

Monsieur GROS Stéphane est candidat au poste de vice-président du SIE Haut-Jura sud. Seul candidat.

Suite au vote, et au dépouillement :

Nombre de votants : 09

Nombre de suffrages blancs : 00

Nombre des suffrages exprimés : 09

Résultat du vote : Monsieur GROS Stéphane : POUR : 8 ABSTENTION : 1

Monsieur GROS Stéphane ayant obtenu la majorité des voix est proclamé VICE-PRÉSIDENT et est installé immédiatement dans ses fonctions.

▪ **Indemnités : PRÉSIDENT et VICE PRÉSIDENT**

LE PRÉSIDENT

INFORME le comité que :

- l'indemnité de Président est égale à 12.20% de l'indice brut 1027 soit un montant mensuel brut de 474.51 €
- l'indemnité de Vice-Président est égale à 4.65% de l'indice brut 1027 soit un montant mensuel brut de 180.86 €

RAPPELLE la population des 5 communes : BELLECOMBE, LA PESSE, LES BOUCHOUX, LES MOUSSIÈRES, SEPTMONCEL LES MOLUNES (population retenue Les Molunes) soit 1084 habitants.

DEMANDE au comité Syndical de se prononcer sur le versement de l'indemnité du Président et du Vice-Président

LE COMITÉ SYNDICAL

ACCEPTÉ à la majorité par :

- 7 voix POUR
- 2 abstentions

Le versement à 100 % de l'indemnité de Président et Vice-président selon les barèmes en vigueur pour les Syndicats de communes de 1000 à 3499 habitants

▪ **Questions diverses** :

- Visite des installations (station de traitement) à prévoir très prochainement pour les nouveaux élus.
 - Visite des forages de reconnaissance souhaitée également.
- M. Faure, responsable des études procèdera très prochainement à une présentation de son rapport. Cette présentation sera organisée en présence des propriétaires.
- Les numéros pour joindre le délégataire sont :

le service client SUEZ :

Tél : 0977.409.443 du lundi au vendredi de 8H à 19 H et le samedi de 8h à 13h

URGENCES SUEZ :

Tél : 0977.401.127, 24h/24 et 7j/7

Fin de séance : 21H00.